

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 20 Avril 2011**

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER , Maire

Etaient présents : BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, GOETZ Marc, HOMBERT Liliane,
INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, MULLER Monique, SARTORIO Etienne

Absents non excusés et non représentés : BRUN Claude, DANNER Christophe, FOHRER Simone,
LAVANOUX Laurent

Absent excusé : WALTISPERGER Patrice – DREYER Grégory

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

ORDRE DU JOUR :

1.COMPTE ADMINISTRATIF 2010

2.BUDGET 2011

3.INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

4.CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE-VENTILATION DE L'ESP'ASS

5.FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

6.CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

7.INFORMATIONS ET DIVERS

Nomination du Chef de Corps

Tour de table

1.COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LANG Annette, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur François BERINGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1.Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE

	Mandats émis	Titres émis
Fonctionnement	819 255,90	1 074 217,79
Investissement	1 624 595,04	2 170 299,03
Report de fonctionnement de 2009		61 664,12
Report d'investissement de 2009	465 033,98	

Résultat de fonctionnement :	+ 316 625,95
Résultat d'investissement :	+ <u>80 670,01</u>
Résultat global :	+ 397 295,96

Restes à réaliser : Dépenses :	471 300
Recettes :	100 800

C.C.A.S.

Recettes totales :	816,62
Dépenses totales :	294 07
Résultat reporté de 2009 :	5 851,42
Résultat 2010 :	6 373,97

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du C.C.A.S les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. DECIDE de reporter les résultats 2010 dans le budget 2011 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 001 : Résultat antérieur reporté : (recettes d'investissement)	80 670,01
Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	300 000
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	16 625,95

BUDGET DU C.C.A.S.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	6 373,97
-----------------------------------------------------	----------

2. BUDGET 2011

a) Budgets

Monsieur le Maire présente et commente les projets du budget primitif 2011 de la commune et du C.C.A.S. élaborés par la Commission des Finances et arrêtés comme suit :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles de l'exercice	927 180	Dépenses de l'exercice	1 048 860
Virement à la section d'investissement	318 007		
Opération d'ordre	19 660	Opération d'ordre	27 500
TOTAL DES DEPENSES	1 264 874	TOTAL DES DEPENSES	1 076 360
Recettes de l'exercice	1 248 222	Recettes de l'exercice	330 493
Excédent reporté de 2001	16 625	Virement de la section de fonctionnement	318 007
		Excédent de fonctionnement capitalisé	300 000
		Opération d'ordre	47 160
		Excédent d'investissement reporté	80 700
TOTAL DES RECETTES	1 264 847	TOTAL DES RECETTES	1 076 360

C.C.A.S.

Total des dépenses de l'exercice (fonctionnement) : **6 860**

Recettes de l'exercice 460
Excédent 2010 reporté 6 400
Total des recettes : **6 860**

Après avoir analysé les documents présentés et après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les budgets primitifs de la commune et du C.C.A.S. tels qu'ils sont présentés par la Commission des Finances.

b) Taux d'imposition

Monsieur le Maire présente et commente l'état retraçant les bases d'imposition 2011 ainsi que les taux de référence communaux 2010, notifiés par la Direction des Finances Publiques.

A noter que ces taux prennent en compte le transfert vers la commune de la fiscalité départementale et régionale ainsi que d'une part des frais de gestion prélevés auparavant par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer en 2011 les taux de référence notifiés par les Services Fiscaux.

Ainsi ces taux s'établiront comme suit :

Taxe d'habitation : 10,63 %
Taxe foncière (bâti) : 6,05 %
Taxe foncière (non bâti) : 27,76 %
Contribution foncière des entreprises : 18,04 %

Le produit fiscal attendu de ces quatre taxes s'élèvera à **593 580 €**.

L'application de ces taux n'engendrera pour le contribuable aucune augmentation hormis celle liée à l'actualisation des bases d'imposition à savoir 2 %.

c) Amortissement des subventions d'équipement

La participation d'un montant de 10 339,74 € versée en 2010 à France Télécom pour enfouissement des lignes à l'occasion des travaux de voirie, sera amortie en une seule annuité en 2011.

Le crédit nécessaire est ouvert au budget sous les articles 6811-042 et 28042-040.

3. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du décret N° 82979 du 15.11.1982 et l'arrêté interministériel du 16.12.1983 relatifs à l'indemnité de conseil qui peut être versée au comptable du trésor.

Cette indemnité avait été allouée à Mme VEILLARD Christine jusqu'au 31.12.2010 par délibération du Conseil Municipal du 11.9.2009.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- de reconduire l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés au tarif et selon les modalités fixées par l'arrêté du 16.12.1983 au profit de Mme VEILLARD Christine jusqu'au **31.12.2011**
- que cette indemnité est accordée au taux maximum.

4. CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE-VENTILATION DE L'ESP'ASS

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de conclure un contrat de maintenance préventive pour les installations de chauffage et ventilation du bâtiment communal dénommé l'Esp'Ass.

Une astreinte devrait également être mise en place de manière à pouvoir être dépanné sept jours sur sept (y compris samedis, dimanches et jours fériés).

Vu la proposition de contrat présentée par la Société VONTHRON dont le siège est situé 2 rue Jean Mermoz à 68127 Ste Croix en Plaine,

Vu le coût de la prestation s'élevant annuellement à 1 035 € HT pour l'année 2011,

Considérant que l'entreprise VONTHRON a procédé à l'installation des équipements qui font l'objet du contrat et connaît parfaitement l'installation,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE le contrat présenté
- AUTORISE le Maire à le signer.

5.FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de répartition entre les communes dites « concernées » de la dotation inscrite au fonds départemental de la taxe professionnelle ayant pour origine les bases excédentaires du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim au titre de l'année 2010.

Selon l'état présenté, la commune de Blodelsheim touchera un montant de 94 697 € au titre de l'écrêtement communal et intercommunal. Le Conseil Municipal approuve la répartition proposée pour les rôles 2010, répartition qui a été effectuée au prorata des rôles 2009.

6.CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire évoque les différentes prises de position, les motions et manifestations diverses qui visent à obtenir la fermeture définitive de la Centrale Nucléaire de Fessenheim suite aux événements survenus au Japon.

Les médias, les élus, les associations et autres organismes nationaux ou des pays voisins ont longuement exprimé leur point de vue à ce sujet et il conviendrait par conséquent que le Conseil Municipal de Blodelsheim prenne position.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, à l'unanimité

S'INSURGE de la condamnation arbitraire de la Centrale Nucléaire de Fessenheim du simple fait qu'elle soit « la plus vieille centrale de France » car sa fermeture conduirait inmanquablement à qualifier ainsi une autre centrale du parc nucléaire,

SOUHAITE qu'aucune décision hâtive ne soit prise avant les conclusions du test de résistance des installations nucléaires aux catastrophes naturelles prévu par les pouvoirs publics,

DEMANDE que les choix politiques concernant la filière nucléaire ne se fassent pas dans la précipitation mais après de sérieuses évaluations techniques, environnementales et économiques,

EXIGE que soient engagées sans délais des négociations avec l'Allemagne et la Suisse afin de définir un calendrier d'audit des treize réacteurs existants actuellement dans le Rhin supérieur afin que soit prise une position responsable dans l'ensemble du Rhin Supérieur,

DEMANDE que la présente délibération soit diffusée le plus largement possible aux élus départementaux, régionaux et nationaux.

7.DIVERS ET COMMUNIQUES

Nomination du Chef de Corps

Monsieur LIENART Jean-François a quitté Blodelsheim pour des raisons professionnelles et ne peut plus assurer sa mission de chef de corps des sapeurs pompiers.

Il sera remplacé par M. BAU Frédéric dont la nomination est imminente et qui assure déjà l'intérim. La passation officielle des pouvoirs aura lieu Samedi le 4 juin 2011.

TOUR DE TABLE

Mme Annette LANG : elle demande si l'avenir du projet de construction d'une caserne de gendarmerie pour le peloton spécialisé de protection de gendarmerie affecté au Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim n'est pas compromis suite aux événements survenus à Fukushima au Japon. Pour le moment, le projet suit son cours.

Mme Corinne INVERNIZZI :

- Elle signale que le BARATHON organisé par l'E.C.S. s'est très bien déroulé : la fréquentation fut bonne et le public manifestement satisfait.

- Jeux inter-villages : M. Emmanuel KAUFFMANN a accepté le rôle de « Capitaine d'équipe » pour Blodelsheim. Trois élus se portent volontaires pour intégrer l'équipe de la commune à savoir : MM Ludovic BERINGER, Etienne SARTORIO et François BERINGER.

Une réunion de l'ensemble des Présidents d'associations de la commune sera organisée le 16 mai à 20 H pour la constitution de l'équipe de Blodelsheim.

La séance est levée à 22 H 30.

Blodelsheim, le 28 avril 2011

Le Maire

François BERINGER